
**Groupe de travail à composition non limitée
de la Conférence internationale sur la gestion
des produits chimiques
Deuxième réunion
Genève, 15–17 décembre 2014**

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la réunion

1. La deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques s'ouvrira le lundi 15 décembre 2014 à 10 heures au Centre international de conférences Genève.
2. Des allocutions d'ouverture et de bienvenue seront prononcées.

Point 2

Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

3. La Conférence souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire (SAICM/OEWG. 2/1).

b) Organisation des travaux

4. Le règlement intérieur de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques s'appliquera *mutatis mutandis* aux travaux du Groupe de travail. En conséquence, M. Richard Lesiyampe (Kenya), Président de la Conférence, présidera le Groupe de travail. Un des Vice-Présidents du Bureau de la Conférence fera office de rapporteur.
5. Le Groupe de travail souhaitera peut-être se réunir en plénière chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sous réserve de toute modification qui serait nécessaire, et créer des groupes restreints pour étudier plus en détail certains points de l'ordre du jour.

Point 3

Progrès et lacunes dans la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020

6. Le point 3 de l'ordre du jour comporte quatre alinéas relatifs aux progrès et lacunes dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique : avancées, points forts et problèmes régionaux dans le cadre des activités menées pour atteindre l'objectif fixé pour 2020; progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique; mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé; orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

7. Conformément au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale, qui porte sur les fonctions de la Conférence, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, notamment les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 2020 défini dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et adresser des recommandations à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session.

a) Avancées, points forts et problèmes régionaux dans le cadre des activités menées pour atteindre l'objectif fixé pour 2020

8. Une compilation des problèmes régionaux liés aux substances chimiques a été établie sur la base des contributions issues des réunions régionales et autres processus de consultation, qui est à la disposition du Groupe de travail (SAICM/OEWG. 2/INF/3). Les correspondants régionaux seront appelés à rendre compte oralement au Groupe de travail des avancées, des points forts et des problèmes propres à leur région en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

9. Un représentant du secrétariat présentera la note du secrétariat contenant le résumé des conclusions des ateliers régionaux sur l'établissement des priorités de l'Approche stratégique pour 2013-2014, ainsi que les résolutions adoptées à l'occasion des réunions régionales (SAICM/OEWG.2/3).

10. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des informations fournies par les correspondants régionaux concernant les avancées, les points forts et les problèmes régionaux, ainsi que du résumé des conclusions des ateliers sur l'établissement des priorités régionales et des résolutions adoptées à l'occasion des réunions régionales de l'Approche stratégique pour 2013-2014 dans le cadre des activités menées pour atteindre l'objectif de 2020.

11. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également se pencher sur les moyens d'utiliser ces informations pour renforcer la mise en œuvre de l'Approche stratégique et tendre vers la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

b) Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique

12. À sa deuxième session, la Conférence a adopté les modalités d'établissement des rapports communiqués par les parties prenantes sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, qui figurent dans l'annexe III au rapport de la Conférence sur les travaux de sa deuxième session (SAICM/ICCM.2/15). Ces modalités comprennent 20 indicateurs pour l'établissement des rapports communiqués par les parties prenantes sur les progrès réalisés dans les domaines d'activité de la Stratégie politique globale : réduction des risques; connaissance et information; gouvernance; renforcement des capacités et coopération technique; et trafic international. Par la suite, le secrétariat a établi un rapport sur les valeurs estimatives de référence pour la période allant de 2006 à 2008, un outil électronique pour la collecte de données auprès des parties prenantes et un premier rapport d'activité pour la période allant de 2009 à 2011, que la Conférence devait examiner à sa troisième session.

13. À sa troisième session, la Conférence est convenu que le secrétariat établirait un deuxième rapport d'activité pour la période allant de 2011 à 2013, qu'il examinerait à sa quatrième session. Le Groupe de travail sera saisi d'un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour la période 2011-2013 (voir SAICM/OEWG. 2/INF/4), qui repose sur les observations reçues de 83 gouvernements, 5 organisations intergouvernementales et 13 organisations non gouvernementales. Une analyse menée par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques concernant les mesures prises pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial et les principaux documents de réflexion (voir SAICM/OEWG.2/INF/5) sera également mise à la disposition du Groupe de travail.

14. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des travaux réalisés, qui sont décrits dans le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour la période 2011-2013, lequel fournit des informations permettant de comparer l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Approche par un vaste éventail de parties prenantes.

15. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner des dispositions pour l'établissement d'un troisième rapport d'étape et des mesures visant à ce que les informations soient communiquées en temps voulu, le but étant que les parties prenantes communiquent globalement davantage d'informations à l'avenir. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également envisager de maintenir les 20 indicateurs existants pour la supervision de l'ensemble des progrès accomplis en vue de la

réalisation de l'objectif de 2020, mesurer leur utilité et étudier les liens qu'ils peuvent avoir avec les nouveaux objectifs de développement durable, concernant notamment l'évaluation des aspects non quantitatifs des progrès réalisés.

c) Mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé

16. Consciente de l'importance du secteur de la santé, de son rôle et de ses responsabilités dans la facilitation d'une gestion rationnelle des produits chimiques, la Conférence a adopté la résolution III/4 sur la stratégie pour le renforcement de la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Ce faisant, la Conférence a adopté la stratégie énoncée à l'annexe V au rapport de sa troisième session (SAICM/ICCM.3/24), laquelle a été largement saluée à la troisième session comme un élément essentiel de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, et de nombreux représentants se sont déclarés favorables aux six objectifs concrets de la Stratégie, ainsi qu'à ses mesures d'action prioritaires.

17. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fourni des informations au Groupe de travail sur la participation du secteur de la santé à l'Approche stratégique pour la période allant de 2011 à 2013 (voir SAICM/OEWG.2/8), ainsi qu'un rapport sur les activités de l'OMS relatives à la mise en œuvre de l'Approche stratégique (voir SAICM/OEWG.2/INF/17). Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé, notamment des rapports de l'OMS sur la question.

d) Orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif fixé pour 2020

18. À l'issue du dialogue de haut niveau qui s'est tenu au cours de sa troisième session, la Conférence a décidé de demander au secrétariat d'établir des orientations générales et des directives fondées sur les vues exprimées pendant le débat, concernant certains éléments précis nécessaires à la concrétisation de l'objectif fixé pour 2020. Les observations formulées dans le cadre du dialogue de haut niveau ont montré que les orientations générales et les directives, qui seront examinées dans le cadre des processus régionaux de consultation et au sein du Groupe de travail à composition non limitée au cours de la période précédant la quatrième session de la Conférence, doivent tenir compte tout à la fois du passé et de l'avenir, être élaborées sous la direction du Bureau, examinées plus avant à l'occasion des réunions régionales et par le Groupe de travail à composition non limitée, et présentées à la Conférence pour qu'elle les examine éventuellement à sa quatrième session.

19. Les orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020 (SAICM/OEWG.2/4) ont été élaborées par le secrétariat, sous la direction du Bureau, sur la base d'informations obtenues par le biais de processus de consultation des parties prenantes, de réunions régionales et d'autres sources. Des documents de référence, qui sont à la disposition du Groupe de travail, ont été élaborés par le secrétariat de l'Approche stratégique de façon à faire connaître le document relatif aux orientations générales et aux directives (voir SAICM/OEWG.2/INF/2). Un représentant du secrétariat fera un exposé sur les orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

20. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les orientations générales et les directives et formuler des commentaires à leur sujet. Sous la direction du Bureau et sur la base des observations formulées par le Groupe de travail, le secrétariat révisera les orientations générales et les directives avant de leur présenter à la Conférence pour que celle-ci les examine et les adopte éventuellement à sa quatrième session.

21. Dans le cadre de son examen des orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, le Groupe de travail souhaitera peut-être proposer un ensemble d'activités de base pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au service de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des étapes intermédiaires au niveau national, en guider l'exécution sur le plan régional, définir à la fois les priorités nationales et internationales en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Approche stratégique, et établir des liens avec les objectifs de développement durable. Les 11 activités énumérées dans les orientations générales et les directives pourraient servir de point de départ à ces travaux.

22. En outre, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les principaux domaines d'activité dégagés dans les orientations générales et les directives et donner des conseils sur les moyens susceptibles de favoriser la mise en œuvre des principales activités d'ici à 2020 tout en mettant à profit les mesures existantes. À cet égard, le Groupe de travail souhaitera peut-être également examiner le rapport du secrétariat sur le Programme de démarrage rapide (voir SAICM/OEWG.2/INF/7), les activités menées par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) à l'appui de la mise en œuvre de l'Approche stratégique (voir

SAICM/OEWG.2/INF/6), les informations récentes communiquées par le Fonds pour l'environnement mondial (voir SAICM/OEWG.2/INF/18), ainsi que le mandat du Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention de Minamata sur le mercure et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, annexe). Le Groupe de travail souhaitera peut-être également examiner les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique entreprises à ce jour, en vue d'étendre leur rayon d'action et d'explorer les moyens d'appuyer davantage l'Approche stratégique, notamment en multipliant les donateurs.

Point 4

Objectifs de développement durable et gestion rationnelle des produits chimiques au-delà de 2020

23. Le Groupe de travail sera saisi d'une note du secrétariat sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au regard des objectifs de développement durable (SAICM/OEWG.2/9). La pollution atmosphérique et l'incidence sur la santé des produits chimiques dangereux et de la pollution sont clairement visées dans l'objectif concernant la santé, et il est fait référence à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux dans plusieurs des cibles définies, dont celles liées aux ressources en eau et aux modes de consommation et de production durables.

24. Le Groupe de travail souhaitera peut-être réfléchir à l'intérêt qu'il y aurait à faire expressément référence au fait que la bonne mise en œuvre de l'Approche stratégique permettrait d'atteindre bon nombre des cibles qui accompagnent les objectifs de développement durable du Programme de développement pour l'après-2015. Il souhaitera peut-être également réfléchir à la façon dont les objectifs de développement durable proposés pourraient donner un nouvel élan à la mise en œuvre d'une gestion rationnelle des produits chimiques aux niveaux national et régional, à l'application des systèmes déjà mis en place sur le plan international et à l'établissement de priorités pour une approche globale de la gestion rationnelle des produits chimiques comme condition essentielle du développement durable. Qui plus est, le Groupe de travail souhaitera peut-être fournir des conseils sur les stratégies qui mèneront les parties prenantes à l'Approche stratégique à prendre des mesures concrètes pour faire une place aux questions relatives aux produits chimiques et déchets dans les stratégies et les programmes nationaux, afin de faire savoir clairement aux gouvernements, aux donateurs et aux organisations intergouvernementales qu'il est nécessaire de mobiliser davantage de ressources, tant internes qu'externes.

25. En outre, le Groupe de travail sera saisi de la résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relative aux produits chimiques et aux déchets (SAICM/OEWG.2/5, annexe). Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note de l'annexe à la résolution 1/5 concernant la poursuite du renforcement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à long terme, qui résulte du processus consultatif engagé à l'initiative des pays sur les problèmes et les moyens pouvant être mis en œuvre pour renforcer à long terme la coopération et la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets.

26. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la manière dont la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020 et ses liens avec les objectifs de développement durable pourraient être examinés par la Conférence à sa quatrième session et comment préparer cet examen.

Point 5

Nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation

27. La Conférence a adopté les résolutions II/4, II/5 et III/2 relatives aux nouvelles questions de politique générale, à la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des solutions de remplacement plus sûres. L'annexe à la résolution II/4 énonce les processus que la Conférence est convenu d'appliquer pour l'examen des nouvelles questions de politique générale à l'occasion de sessions futures. Le Groupe de travail sera prié d'examiner trois éléments : les progrès réalisés par rapport à chacune des nouvelles questions de politique générale, afin de poursuivre les débats sur les travaux entrepris et prendre les mesures concrètes que la Conférence a requises à ce

jour; les nouvelles questions de politique générale proposées, qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence; les autres sujets de préoccupation.

a) Rapport sur les progrès accomplis concernant les nouvelles questions de politique générale

28. Aux termes du paragraphe 24 j) de la Stratégie politique globale, la Conférence a notamment pour fonction d'appeler l'attention sur les nouvelles questions de politique générale au fur et à mesure qu'elles se présentent, de préconiser des mesures appropriées et de dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération. À cet égard, la Conférence a demandé que les mesures qui s'imposent soient prises concernant cinq nouvelles questions de politique générale : la peinture au plomb; les substances chimiques incorporées dans des produits; les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques; les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés; les perturbateurs endocriniens. Le processus relatif aux nouvelles questions de politique générale démontre la portée vaste et ambitieuse des activités qui peuvent être entreprises dans le cadre de l'Approche stratégique du fait de son caractère non contraignant, qui permet d'aborder les risques et les mesures à prendre concernant ces questions et qui promeut ces questions et engendre des actions sur les plans national, régional et mondial.

29. Le Groupe de travail sera saisi d'une note établie par le secrétariat récapitulant des informations sur les progrès accomplis concernant les nouvelles questions de politique générale et autres sujets de préoccupation (SAICM/OEWG.2/6). Le Groupe de travail sera également saisi de documents fournissant des informations détaillées supplémentaires sur les nouvelles questions de politique générale, y compris : le rapport sur les travaux de la troisième réunion de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb (voir SAICM/OEWG.2/INF/9); un rapport sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés (voir SAICM/OEWG.2/INF/10); un projet de proposition de programme sur les substances chimiques incorporées dans des produits (voir SAICM/OEWG.2/INF/11); un rapport sur l'établissement d'un dossier justifiant, du point de vue commercial, la nécessité de connaître quels sont les produits chimiques présents dans les produits et les chaînes d'approvisionnement (voir SAICM/OEWG.2/INF/12); un rapport sur la réunion du groupe d'experts organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel concernant les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques (voir SAICM/OEWG.2/INF/13); un recueil des bonnes pratiques en matière de substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques (voir SAICM/OEWG.2/INF/14). Les rapports ont été établis par les organisations participantes concernées de l'IOMC.

30. Le Groupe de travail souhaitera peut-être inviter les différents chefs de file de l'IOMC à présenter oralement des rapports concernant chacune des nouvelles questions de politique générale; passer en revue les progrès accomplis sur chaque dossier; proposer des stratégies visant à favoriser le renforcement de la coordination, de la collaboration et de la coopération entre les parties prenantes concernées; examiner les recommandations concernant les questions, s'il y a lieu, afin de progresser sur la voie de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

b) Nouvelle question de politique générale proposée à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour examen à sa quatrième session : les polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement

31. Conformément à la procédure d'examen des nouvelles questions de politique générale énoncée dans l'annexe à la résolution II/4, une question a été choisie afin qu'elle soit examinée par la Conférence à sa quatrième session, à savoir les polluants pharmaceutiques persistants. Le Groupe de travail sera saisi d'une note du secrétariat sur cette nouvelle question de politique générale (SAICM/OEWG.2/7) et la proposition d'inscription présentée par leurs coauteurs, le Ministère péruvien de l'environnement, le Ministère uruguayen du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et la Société internationale des médecins pour l'environnement (SAICM/OEWG.2/INF/15).

32. Les fonctions du Groupe de travail concernant les nouvelles questions de politique générale choisies sont décrites à l'annexe à la résolution II/4, qui prévoit que le Groupe doit étudier l'inscription des nouvelles questions de politique générale à l'ordre du jour provisoire des sessions de la Conférence et, à cette fin, évaluer les propositions en tenant compte des contributions régionales et d'autres informations. Le Groupe de travail souhaitera peut-être étudier la question, examiner les éventuelles mesures à appliquer en coopération selon les besoins et proposer l'inscription de la question à l'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Conférence conformément au règlement intérieur de celle-ci. D'autre part, il souhaitera peut-être demander au secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur la question à inscrire à l'ordre du jour de la quatrième session de la

Conférence, en collaboration avec l'auteur de la question, en tenant compte des recommandations qu'il aura formulées. Si la question n'est pas retenue pour examen ultérieur, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être envisager d'autres moyens de la faire prendre en considération.

c) Autres sujets de préoccupation

33. À sa deuxième session, la Conférence a également examiné en détail la nécessité de gérer les produits chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, et elle a adopté la résolution II/5, dans laquelle elle a demandé que des mesures soient prises à cet effet. Dans la note du secrétariat récapitulant les informations recueillies sur les progrès réalisés concernant les nouvelles questions de politique générale et d'autres questions d'intérêt (SAICM/OEWG.2/6) figurent des informations relatives à la gestion des produits chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis dans le cadre des travaux menés sur la gestion des composés chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs et rendre compte de ses constatations au Programme des Nations Unies pour l'environnement et à l'Organisation de coopération et de développement économiques qui, par l'intermédiaire du Groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés, déploient des efforts constants dans ce domaine.

34. À l'issue des discussions qui se sont tenues à la troisième session de la Conférence et pour répondre aux besoins recensés à l'occasion des réunions régionales, le Groupe de travail souhaitera peut-être également prendre note des possibilités d'améliorer les activités à tous les niveaux concernant les pesticides hautement dangereux, dont la collecte et l'échange d'informations ainsi que l'appui aux mesures de réduction des risques. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a rédigé une note d'information sur les pesticides hautement dangereux pour examen par le Groupe de travail (voir SAICM/OEWG.2/10). L'analyse faite par l'IOMC des activités entreprises en vue de mettre en œuvre le Plan d'action mondial et les principaux documents de réflexion (voir SAICM/OEWG.2/INF/5) contient également des informations intéressantes sur les pesticides hautement dangereux. Le Groupe de travail souhaitera peut-être passer en revue les informations contenues dans ce document et, en gardant présent à l'esprit l'objectif fixé pour 2020, étudier les moyens de poursuivre la coopération afin de progresser dans la réalisation dudit objectif.

Point 6

Activités prévues et projet de budget du secrétariat pour la période 2016-2020

35. Dans sa résolution III/5, la Conférence a prié le secrétariat d'établir un budget pour la période 2016-2018, que la Conférence pourrait examiner à sa quatrième session. Le Groupe de travail sera saisi d'un rapport du secrétariat concernant ses activités et ses effectifs (SAICM/OEWG.2/12), y compris des informations pour la période 2012-2014 et des premières informations sur le budget pour la période 2016-2020, sur la base des activités et effectifs actuels du secrétariat. Étant donné que la quatrième session est pour l'instant la dernière réunion programmée à laquelle des décisions pourront être prises avant 2020, le secrétariat a fourni des informations budgétaires initiales pour la période 2016-2020.

36. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des informations budgétaires pour la période 2016-2020, tout en sachant que le budget du secrétariat de l'Approche stratégique, y compris les besoins en personnel proposés, sera encore affiné par le secrétariat compte tenu des mesures et activités prévues dans les orientations générales et les directives que la Conférence devrait examiner à sa quatrième session.

Point 7

Préparation de la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

37. Le paragraphe 25 de la Stratégie politique globale prévoit que la quatrième session de la Conférence se tiendra en 2015, sauf décision contraire de la Conférence. Selon les attentes énoncées dans la Stratégie politique globale et la résolution I/1 de la Conférence, les sessions de la Conférence devraient avoir lieu, si possible, immédiatement avant ou après les réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales concernées, afin d'améliorer les synergies et le rapport coût-efficacité et de promouvoir le caractère multisectoriel de l'Approche stratégique.

38. Le Groupe de travail sera saisi d'une note du secrétariat sur la préparation de la quatrième session de la Conférence (SAICM/OEWG.2/11). Sachant que la quatrième session de la Conférence est pour l'instant la dernière réunion prévue à laquelle seront prises des décisions avant 2020 dans le cadre de l'Approche stratégique, les parties prenantes devraient tirer pleinement parti de la Conférence pour circonscrire les problèmes restants et adopter des décisions stratégiques qui permettront à la communauté internationale d'atteindre l'objectif du Plan de mise en œuvre de Johannesburg fixé pour 2020. À cet égard, le Groupe de travail souhaitera peut-être donner des indications supplémentaires au Bureau de la Conférence concernant la définition de questions prioritaires susceptibles d'être inscrites à l'ordre du jour de la quatrième session de la Conférence.

39. En outre, le Groupe de travail souhaitera peut-être aider le secrétariat à rechercher de possibles sources de financement, afin de garantir que les fonds nécessaires à l'organisation de la Conférence seront disponibles en 2015.

Point 8

Questions diverses

40. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner d'autres questions soulevées par les participants au cours de la réunion.

Point 9

Adoption du rapport de la réunion

41. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner et adopter le rapport sur les travaux de sa deuxième réunion.

Point 10

Clôture de la réunion

42. La clôture de la réunion devrait être prononcée le mercredi 17 décembre 2014 à 18 heures au plus tard.
